



# La généralisation des CPOM dans le médico-social

« XXIVe congrès

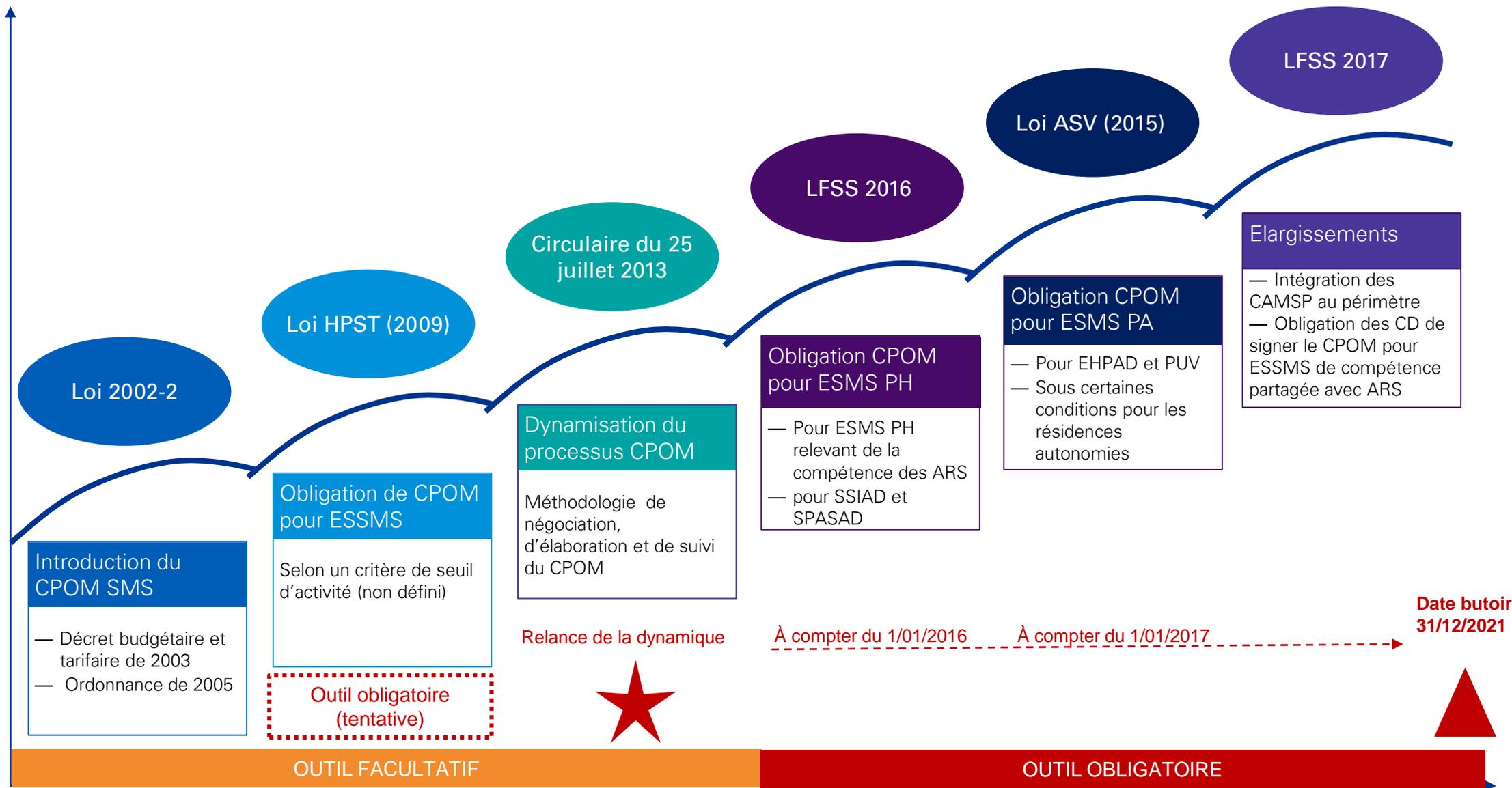
UNASSI »





CPOM : quelles obligations  
aujourd'hui ?

# Une montée en puissance progressive



# Les caractéristiques juridiques

 CPOM PA		 CPOM PH
Calendrier de mise en œuvre		
31 décembre 2021		31 décembre 2021
Pénalités en cas de refus		
10% forfait soins		Aucune
Périmètre de couverture		
EHPAD sur un même département		Libre
Durée et contenu		
5 ans + modèle contrat-type		Max 5 ans

# Les étapes d'élaboration d'un CPOM

## CADRAGE DE LA DÉMARCHÉ

### Organiser et structurer la démarche de contractualisation

- mettre en place un **comité de pilotage**
- définir le **périmètre** du CPOM
- déterminer un **calendrier de négociation** et un **plan d'actions** détaillé

## RÉALISATION ET PARTAGE DU DIAGNOSTIC

### Apprécier la situation du gestionnaire et de ses ESSMS et identifier les axes d'amélioration

- positionner les ESSMS par rapport à leur **environnement**
- mettre en exergue les **forces et faiblesses**
- faire une analyse globale des **capacités financières**

## NÉGOCIATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS ASSOCIÉS

### Définir les objectifs et les décliner sous forme de fiches actions :

- les **actions** à réaliser
- les **moyens** nécessaires
- le **calendrier**
- les **indicateurs** de suivi

### Prévoir les moyens :

- les **dotations financières** et leurs modalités d'évolution
- les **modalités d'affectation des résultats**
- les **frais de siège**

## RÉDACTION ET SIGNATURE DU CONTRAT

### Formaliser les engagements contractuels

- les **modalités de suivi et d'évaluation** du CPOM,
- les **consultations** appropriées pour avis et approbation,
- les **communications** nécessaires à son appropriation et à sa mise en oeuvre.

## PILOTAGE ET SUIVI DU CPOM





# Les grands enseignements

# Les grands enseignements

- ❑ Cette étude montre que **les appréhensions** avant d'entrer dans le processus CPOM sont nombreuses => les difficultés rencontrées sont au final moins impactantes
- ❑ Il ne faut pas **sous-estimer le temps nécessaire** à consacrer **en amont** de la signature du CPOM dans un format « Comité de pilotage » pour préparer au mieux tant le diagnostic que les objectifs à proposer aux ATC mais aussi **en aval** de la signature pour le suivi des objectifs
- ❑ **L'implication de la Gouvernance** est essentielle dans le processus
- ❑ **Les relations avec les ATC** vont évoluer au fil du processus, chaque partie prenante devant trouver sa place dans la négociation et l'échange



# Vos contacts :

## Bernard Bazillon

Associé, Directeur national  
Economie Sociale et Solidaire  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense  
01 55 68 94 59  
ecosociale@kpmg.fr

## Sidonie Hanouet Derhy

Directrice de projets  
Economie Sociale et Solidaire  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense  
01 55 68 94 59  
ecosociale@kpmg.fr

## Thierry Champion

Caen  
02 14 37 55 44  
tchampion@kpmg.fr

## Mathilde Epiard

Nantes  
02 28 24 11 13  
mepiard@kpmg.fr

## Mohammed El Yamani

Limoges  
05 55 11 37 32  
melyamani@kpmg.fr

## Carole Donat

Martinique  
05 96 71 92 72  
cdonat@kpmg.fr

## Jocelyn Scamps

Lille  
03 20 20 67 25  
jscamps@kpmg.fr

## Isabelle Le Loroux

Paris  
01 55 68 22 11  
ileloroux@kpmg.fr

## Sandrine Demesse

Metz  
03 87 39 02 20  
sdemesse@kpmg.fr

## Jean-Marie Besson

Lyon  
04 37 64 78 28  
jbbesson@kpmg.fr

## Laurent Pradère

Lyon  
04 37 64 75 83  
lpradere@kpmg.fr

## Florence Gabriel

Montpellier  
04 67 99 14 63  
fgabriel@kpmg.fr

## Gilles Charles

Marseille  
04 96 20 53 68  
gcharles@kpmg.fr

## Philippe Levert

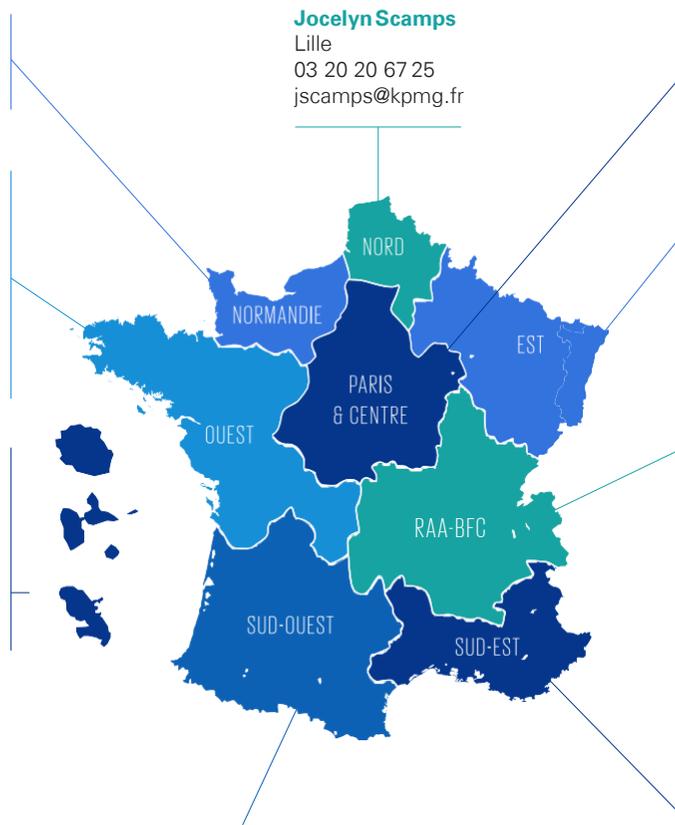
Valbonne  
04 92 96 88 20  
plevert@kpmg.fr

## Marjorie Puz

Bordeaux  
05 56 42 43 75  
mpuz@kpmg.fr

## Gérard Durand

Castres  
05 63 71 82 15  
gerarddurand@kpmg.fr



kpmg.fr



© 2019 KPMG France, membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG France est membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative (« KPMG International »), une entité de droit suisse. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.